

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : SYSTEM OXYBLEACH 20L  
UFI :

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Produit de nettoyage  
Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : Werner & Mertz Benelux S.A./N.V.  
AVENUE JEAN MONNET 1 BTE 6  
1401 BAULERS  
Téléphone : +3223520400  
Téléfax : +3223510860  
Adresse e-mail Personne responsable/émettrice : Produktsicherheit@werner-mertz.com  
Personne de contact : Développement produits / sécurité produits

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

070/245.245

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Peroxydes organiques, Type F	H242: Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, Catégorie 1	H290: Peut être corrosif pour les métaux.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H302: Nocif en cas d'ingestion.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H332: Nocif par inhalation.
Toxicité aiguë, Catégorie 4	H312: Nocif par contact cutané.
Corrosion cutanée, Sous-catégorie 1A	H314: Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
Lésions oculaires graves, Catégorie 1	H318: Provoque de graves lésions des yeux.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, Catégorie 3	H335: Peut irriter les voies respiratoires.

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 2.2 Éléments d'étiquetage

#### Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H242 Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.  
H290 Peut être corrosif pour les métaux.  
H302 + H312 + H332 Nocif en cas d'ingestion, de contact cutané ou d'inhalation.  
H314 Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.  
H335 Peut irriter les voies respiratoires.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Informations Additionnelles sur les Dangers : EUH071 Corrosif pour les voies respiratoires.

Conseils de prudence : P102 Tenir hors de portée des enfants.  
**Prévention:**  
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
P234 Conserver uniquement dans l'emballage d'origine.  
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.  
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.  
**Intervention:**  
P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.  
P305 + P351 + P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P308 + P311 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.  
**Elimination:**  
P501 Éliminer le contenu/récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

acide acétique  
acide peracétique  
peroxyde d'hydrogene

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

### 2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.  
Pas d'information disponible.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
peroxyde d'hydrogene	HYDROGEN PEROXIDE 231-765-0 008-003-00-9 01-2119485845-22	Ox. Liq. 1; H271 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 STOT SE 3; H335 Eye Dam. 1; H318 Aquatic Chronic 3; H412  Limite de concentration spécifique Ox. Liq. 1; H271 >= 70 % Ox. Liq. 2; H272 50 - < 70 % Skin Corr. 1A; H314 >= 70 % Skin Corr. 1B; H314 50 - < 70 % Skin Irrit. 2; H315 35 - < 50 % Eye Dam. 1; H318 8 - < 50 % Eye Irrit. 2; H319 5 - < 8 % STOT SE 3; H335 >= 35 % Aquatic Chronic 3; H412 >= 63 %  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par inhalation (poussières/brouillard): 3,0 - 4,3 mg/l	>= 25 - < 35

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

		Toxicité aiguë par voie cutanée: > 2.000 mg/kg	
acide acétique	ACETIC ACID 200-580-7 607-002-00-6 01-2119475328-30	Flam. Liq. 3; H226 Skin Corr. 1A; H314  Limite de concentration spécifique Skin Corr. 1A; H314 >= 90 % Skin Corr. 1B; H314 25 - < 90 % Skin Irrit. 2; H315 10 - < 25 % Eye Irrit. 2; H319 10 - < 25 %	>= 5 - < 10
acide peracétique	79-21-0 201-186-8 607-094-00-8	Flam. Liq. 3; H226 Org. Perox. D; H242 Acute Tox. 4; H332 Acute Tox. 4; H312 Acute Tox. 4; H302 Skin Corr. 1A; H314 Aquatic Acute 1; H400  Limite de concentration spécifique STOT SE 3; H335 >= 1 %  Estimation de la toxicité aiguë  Toxicité aiguë par voie orale: 500 mg/kg Toxicité aiguë par voie cutanée: 1.100 mg/kg	>= 5 - < 10

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.  
Consulter un médecin.  
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
- En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Oter immédiatement les vêtements et les chaussures contaminés.  
Laver au savon avec une grande quantité d'eau.  
Un traitement médical immédiat est nécessaire car les effets corrosifs cutanés non traités donnent des blessures qui guérissent lentement et difficilement.
- En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

- des lésions irréversibles des tissus et une cécité.  
Protéger l'oeil intact.  
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau puis boire beaucoup d'eau.  
Ne PAS faire vomir.  
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.  
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.  
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.  
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes : effets corrosifs  
Irritation
- Risques : Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Pour le conseil d'un spécialiste, les médecins doivent contacter le centre anti-poison.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Pulvérisateur d'eau  
Mousse résistant à l'alcool  
Poudre sèche  
Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>)  
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Mousse résistant à l'alcool
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.
- Produits de combustion dangereux : On ne connaît aucun produit de combustion dangereux

### 5.3 Conseils aux pompiers

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome.
- Information supplémentaire : Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.  
Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.  
Assurer une ventilation adéquate.  
Enlever toute source d'ignition.  
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.  
Attention aux vapeurs qui s'accumulent en formant des concentrations explosives. Les vapeurs peuvent s'accumuler dans les zones basses.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.  
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.  
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).  
Matière non-appropriée pour le ramassage:  
Sciure

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.  
Contenir et collecter le matériel répandu à l'aide d'un matériau absorbant non combustible, (p.e. sable, terre, terre de diatomées, vermiculite) et le mettre dans un conteneur pour l'élimination conformément aux réglementations locales / nationales (voir chapitre 13).

#### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Équipement de protection individuel, voir section 8., Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination"., Voir chapitre 15 concernant les réglementations nationales spécifiques.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Ne pas fermer hermétiquement le récipient.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.  
Équipement de protection individuel, voir section 8.  
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.  
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.  
Les récipients ne peuvent être ouverts que sous hotte d'extraction.  
Ouvrir les fûts avec précaution, le contenu pouvant être sous pression.  
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.  
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion

: Éviter la formation d'aérosols. Tenir à l'écart des matières combustibles. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter la formation d'aérosols. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Mesures d'hygiène

: À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

: Conserver dans le conteneur d'origine. Entreposer dans un endroit frais. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité. Entreposer à température ambiante dans le récipient d'origine.

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage

: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

: <\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00046 \*\*>  
<\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00051 \*\*>  
<\*\* Phrase language not available: [ FR ] CUST - WM01.00053 \*\*>

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle	Base
peroxyde d'hydrogene	HYDROGEN PEROXIDE	VLE 8 hr	1 ppm 1,4 mg/m3	BE OEL

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

acide acétique	ACETIC ACID	VLE 8 hr	10 ppm 25 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
acide acétique	ACETIC ACID	VLE 15 min	15 ppm 38 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL
acide peracétique	79-21-0	VLE 15 min (vapeur et aérosol)	0,4 ppm 1,24 mg/m <sup>3</sup>	BE OEL

### Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
peroxyde d'hydrogene HYDROGEN PEROXIDE	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	3 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	1,4 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	1,93 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	0,21 mg/m <sup>3</sup>
acide acétique ACETIC ACID	Consommateurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Consommateurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Aigu - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>
	Travailleurs	Inhalation	Long terme - effets locaux	25 mg/m <sup>3</sup>

### Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur	
peroxyde d'hydrogene HYDROGEN PEROXIDE	Eau de mer	0,0126 mg/l	
	Eau douce	0,0126 mg/l	
	Sol	0,0023 mg/kg poids sec (p.s.)	
	intermittent release	0,0138 mg/l	
	STP	4,66 mg/l	
	Sédiment d'eau douce	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)	
	Sédiment marin	0,047 mg/kg poids sec (p.s.)	
	acide acétique ACETIC ACID	Eau de mer	0,3058 mg/l
		Sol	0,470 mg/kg
Sédiment marin		1,136 mg/kg	
Sédiment d'eau douce		11,36 mg/kg	
Eau douce		3,058 mg/l	
intermittent release		30,58 mg/l	
STP		85 mg/l	
Eau	30,58 mg/l		

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Lunettes de sécurité à protection intégrale  
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Lunettes de sécurité à protection intégrale



## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Protection des mains	
Matériel	: Caoutchouc Naturel
Délai de rupture	: > 480 mn
Longueur des gants	: 0,22 mm
Matériel	: Chloroprène
Délai de rupture	: > 480 mn
Longueur des gants	: 0,65 mm
Matériel	: Gants résistants aux produits chimiques faits de caoutchouc butyle ou de caoutchouc nitrile catégorie III conformément à EN 374.
Remarques	: Prenez en compte l'information donnée par le fournisseur concernant la perméabilité et les temps de pénétration, et les conditions particulières du lieu de travail (contraintes mécaniques, temps de contact).
Protection de la peau et du corps	: Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail. Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Protection respiratoire	: N'est pas nécessaire, sauf en cas de formation d'aérosols. Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits clos. Type de Filtre recommandé: Filtre ABEK-P3 Utiliser la protection respiratoire indiquée si la valeur limite d'exposition professionnelle est dépassée et/ou en cas de libération du produit (poussière).

### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect	: liquide
Couleur	: incolore
Odeur	: nauséabonde, de vinaigre
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
pH	: env. 0,2, à 20 °C
	: -28 °C
Point/intervalle d'ébullition	: >= 60 °C
Point d'éclair	: Non applicable
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Donnée non disponible
Inflammabilité (liquides)	: Donnée non disponible
Vitesse de combustion	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure	: Donnée non disponible

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Pression de vapeur	: 31,997 hPa à 25 °C
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: env. 1,12 g/cm <sup>3</sup> à 20 °C
Hydrosolubilité	: complètement soluble
Solubilité dans d'autres solvants	: Donnée non disponible
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: log Pow: -0,26 à 20 °C pH: 7
Température d'inflammation	: 435 °C Méthode: DIN 51794
Décomposition thermique	: >= 60 °C
Viscosité, dynamique	: Donnée non disponible
Viscosité, cinématique	: 1,208 mm <sup>2</sup> /s à 20 °C 0,814 mm <sup>2</sup> /s à 40 °C
Propriétés explosives	: Donnée non disponible
Propriétés comburantes	: Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Tension superficielle : 54,44 mN/m, 20 °C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

### 10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.  
Pas de décomposition en utilisation conforme.  
Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

### 10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Agents réducteurs  
Bases  
Éviter le contact avec les matières combustibles (papier, laine, huile).  
En plein soleil pendant une période de temps prolongée.  
Chaleur, flammes et étincelles.

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### 10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Matières inflammables  
Matières organiques  
Métaux

Donnée non disponible

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

L'oxygène  
On ne connaît pas de produits de décomposition dangereux.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Notre entreprise rejette tout test sur les animaux.  
Notre entreprise n'attribue aucun contrat pour des tests sur les animaux, que ce soit sur le produit final ou sur les ingrédients d'un produit.  
Toutefois, la législation européenne (règlement REACH) exige des fabricants de substances ou des importateurs de l'UE qu'ils testent les effets des substances sur la santé humaine et l'environnement avant de les mettre sur le marché. Certains de ces tests obligatoires ont été effectués parfois il y a plusieurs décennies.

#### Toxicité aiguë

##### Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): 1.859 mg/kg  
Méthode: OCDE ligne directrice 401

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle et femelle): 4,08 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: vapeur

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Lapin, mâle et femelle): 1.147 mg/kg

##### Composants:

#### peroxyde d'hydrogene

##### HYDROGEN PEROXIDE:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 1.193 - 1.270 mg/kg  
DL50 (Rat): 418 - 445 mg/kg  
Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 0,17 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
CL50 (Rat): 2 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Estimation de la toxicité aiguë: 3,0 - 4,3 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h  
Atmosphère de test: poussières/brouillard

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: > 2.000 mg/kg  
Méthode: Méthode de calcul

Toxicité aiguë (autres voies d'administration) : (Souris): 100 mg/kg

### acide acétique

#### ACETIC ACID:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 3.310 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat): 40 mg/l  
Durée d'exposition: 4 h

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 (Lapin): 1.060 mg/kg

### acide peracétique

#### 79-21-0:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): 330 mg/kg

Estimation de la toxicité aiguë: 500 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

Toxicité aiguë par voie cutanée : Estimation de la toxicité aiguë: 1.100 mg/kg  
Méthode: Conversion en valeurs ponctuelles estimées de toxicité aiguë

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.

#### Composants:

##### peroxyde d'hydrogene

#### HYDROGEN PEROXIDE:

Espèce : Lapin  
Résultat : Irritation de la peau

### acide acétique

#### ACETIC ACID:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 404  
Résultat : Provoque de graves brûlures.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

#### Produit:

Remarques : Extrêmement corrosif et destructif pour les tissus.  
Le liquide provoque une forte irritation des muqueuses et des lésions graves de la cornée.

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

### Composants:

#### peroxyde d'hydrogene

##### HYDROGEN PEROXIDE:

Espèce : Lapin  
Résultat : Provoque de graves lésions des yeux.

#### acide acétique

##### ACETIC ACID:

Espèce : Lapin  
Méthode : OCDE ligne directrice 405  
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée

#### Produit:

Espèce : Cochon d'Inde  
Méthode : OCDE ligne directrice 406  
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.

Remarques : Donnée non disponible

### Composants:

#### peroxyde d'hydrogene

##### HYDROGEN PEROXIDE:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

#### acide acétique

##### ACETIC ACID:

Résultat : N'a pas d'effet sensibilisant sur les animaux de laboratoire.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Mutagénicité sur les cellules germinales : Pas classé(e)

### Composants:

#### acide acétique

##### ACETIC ACID:

Génotoxicité in vivo : Méthode: OCDE ligne directrice 474  
Remarques: négatif

Cancérogénicité : Pas classé(e)

Toxicité pour la reproduction : Pas classé(e)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition unique.

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée : La substance ou le mélange n'est pas classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée.

### Toxicité à dose répétée

#### Produit:

Espèce : Rat, mâle et femelle  
NOAEL : 1,17 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 92 - 93 d  
Méthode : OCDE ligne directrice 408

#### Composants:

##### peroxyde d'hydrogene

#### HYDROGEN PEROXIDE:

Espèce : Rat  
NOAEL : 2 mg/kg  
Voie d'application : Inhalation (vapeur)  
Durée d'exposition : 28 d

Espèce : Souris, mâle et femelle  
NOAEL : 26 - 37 mg/kg  
Voie d'application : Oral(e)  
Durée d'exposition : 90 d

Toxicité par aspiration : Pas classé(e)

## 11.2 Informations sur les autres dangers

### Information supplémentaire

#### Produit:

Remarques : Donnée non disponible

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

#### Composants:

##### peroxyde d'hydrogene

#### 7722-84-1:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 16,4 mg/l  
Durée d'exposition: 96 h  
Type de Test: Essai en semi-statique

CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 35 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 31 mg/l  
Durée d'exposition: 24 h

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 2,4 mg/l  
Durée d'exposition: 48 h

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

	Type de Test: Essai en semi-statique
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 7,7 mg/l Durée d'exposition: 24 h
	CE50 (Daphnia pulex (Daphnie)): 2,4 mg/l Durée d'exposition: 48 h Type de Test: Essai en semi-statique
	NOEC (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,63 mg/l Durée d'exposition: 21 h
Toxicité pour les algues	: CE50r (Skeletonema costatum (algue marine)): 1,38 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance
	(Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 4,3 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Inhibition de la croissance
	CE50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 27,5 - 43 mg/l Durée d'exposition: 240 h
	NOEC (Skeletonema costatum (algue marine)): 0,63 mg/l Durée d'exposition: 72 h Type de Test: Essai en statique
	CI50 (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 2,5 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	NOEC (Chlorella vulgaris (algue d'eau douce)): 0,1 mg/l Durée d'exposition: 72 h
Toxicité pour les bactéries	: EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 11 mg/l Durée d'exposition: 16 h
	CE50 (boue activée): 466 mg/l Durée d'exposition: 30 mn Méthode: OCDE Ligne directrice 209
	CE50 (boue activée): > 1.000 mg/l Durée d'exposition: 3 h Méthode: OCDE Ligne directrice 209
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique)	: NOEC: 0,63 mg/l Durée d'exposition: 21 d Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie )
<b>acide acétique</b> <b>64-19-7:</b>	
Toxicité pour les poissons	: CL50 (Lepomis macrochirus (Crapet arlequin)): 75 mg/l Durée d'exposition: 96 h
	CL50 (Leuciscus idus (Ide)): 410 mg/l Durée d'exposition: 48 h
	CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 300,82 mg/l Durée d'exposition: 96 h Méthode: OCDE ligne directrice 203

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

	CL50 (Pimephales promelas (Vairon à grosse tête)): 88 mg/l Durée d'exposition: 96 h
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): > 300,82 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: OCDE Ligne directrice 202
	CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 47 - 95 mg/l Durée d'exposition: 24 h
	CL50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 95 mg/l Durée d'exposition: 24 h
Toxicité pour les algues	: CE50 (Skeletonema costatum (diatomée marine)): > 300,82 mg/l Durée d'exposition: 72 h
	CI50 (Scenedesmus quadricauda (algues vertes)): 4.000 mg/l Durée d'exposition: 16 h
Toxicité pour les bactéries	: EC10 (Pseudomonas putida ( Bacille Pseudomonas putida)): 1.000 mg/l Durée d'exposition: 30 mn
<b>acide peracétique</b> <b>79-21-0:</b>	
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie )): 0,5 mg/l Durée d'exposition: 48 h Méthode: DIN 38412

### 12.2 Persistance et dégradabilité

#### Composants:

#### **peroxyde d'hydrogene** **7722-84-1:**

Biodégradabilité	: Type de Test: aérobique Inoculum: boue activée Résultat: rapidement biodégradable Durée d'exposition: < 2 min
	Type de Test: aérobique Inoculum: voir texte créé par l'utilisateur Résultat: rapidement biodégradable Durée d'exposition: 0,3 - 5 d
	Type de Test: anaérobique Inoculum: voir texte créé par l'utilisateur Remarques: Non applicable

#### **acide acétique** **64-19-7:**

Biodégradabilité	: Résultat: Facilement biodégradable. Biodégradation: 96 % Durée d'exposition: 20 d
	Résultat: rapidement biodégradable Biodégradation: 95 % Durée d'exposition: 5 d



## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

#### Composants:

##### peroxyde d'hydrogene

7722-84-1:

Bioaccumulation : Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

##### acide acétique

64-19-7:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 3,16  
Remarques: Ne montre pas de bioaccumulation.

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -0,17

##### acide peracétique

79-21-0:

Bioaccumulation : Facteur de bioconcentration (FBC): 1

Coefficient de partage: n-  
octanol/eau : log Pow: -1,09

### 12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus..

#### Composants:

##### acide acétique

64-19-7:

Evaluation : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, bioaccumulable et toxique (PBT)..

### 12.6 Autres effets néfastes

#### Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle., Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.  
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.  
En accord avec les réglementations locales et nationales.

Emballages contaminés : Vider les restes.

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

Éliminer comme produit non utilisé.  
Ne pas réutiliser des récipients vides.  
Ne pas brûler les fûts vides ni les exposer au chalumeau.

Code des déchets

Le code européen des déchets  
20 01 29\*

Selon le code européen des déchets (CED) le code de déchet n'est pas relatif au produit lui-même mais à son application. Le code de déchet doit être attribué par l'utilisateur, si possible en accord avec les autorités responsables pour l'élimination des déchets.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU

ADR : 3149  
IMDG : 3149  
IATA : 3149

#### 14.2 Nom d'expédition des Nations unies

ADR : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE, STABILISÉ  
IMDG : HYDROGEN PEROXIDE AND PEROXYACETIC ACID MIXTURE, STABILIZED  
IATA : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 5.1  
IMDG : 5.1  
IATA : 5.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

ADR  
Code de classification : OC1  
Groupe d'emballage : II  
Numéro d'identification du danger : 58  
Étiquettes : 5.1 (8)  
Code de restriction en tunnels : (E)  
IMDG  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 5.1 (8)  
No EMS Numéro : F-H, S-Q  
IATA  
(Cargo) : Hydrogen peroxide and peroxyacetic acid mixture stabilized  
Groupe d'emballage : II  
Étiquettes : 5.1 (8)

#### 14.5 Dangers pour l'environnement

ADR  
Dangereux pour l'environnement : oui  
IMDG  
Polluant marin : oui  
IATA  
Dangereux pour l'environnement : oui

#### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

### 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement (CE) N° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Non applicable

REACH - Restrictions applicables à la fabrication, la mise sur le marché et l'utilisation de certaines substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux (Annexe XVII) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses.

		Quantité 1	Quantité 2
P6b	SUBSTANCES ET MÉLANGES AUTORÉACTIFS et PEROXYDES ORGANIQUES	50 t	200 t
E1	DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT	100 t	200 t

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 31,6 %  
1.228,18 g/l  
contenu en COV sans eau

Contenu en composés organiques volatils (COV) : Directive 2010/75/UE du Parlement européen et du Conseil du 24 novembre 2010 relative aux émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution)  
Mise à jour: Pourcentage de composés volatils: 31,6 %  
353,92 g/l  
contenu en COV valable uniquement pour les revêtements utilisés sur les surfaces en bois

Conformément au règlement relatif aux détergents CE 648/2004 : 15 - <30% agents de blanchiment oxygénés

Autres réglementations : l'acquisition, l'introduction, la détention ou l'utilisation de ce précurseur d'explosif par des membres du grand public est soumise

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

à des restrictions par le règlement (UE) 2019/1148. Il convient de signaler toute transaction suspecte, ainsi que les disparitions et les vols importants, au point de contact national compétent. Veuillez consulter le lien suivant: [https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list\\_of\\_competent\\_authorities\\_and\\_national\\_contact\\_points\\_en.pdf](https://ec.europa.eu/home-affairs/sites/homeaffairs/files/what-we-do/policies/crisis-and-terrorism/explosives/explosives-precursors/docs/list_of_competent_authorities_and_national_contact_points_en.pdf)

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

#### RUBRIQUE 16: Autres informations

##### Texte complet pour phrase H

H226	:	Liquide et vapeurs inflammables.
H242	:	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur.
H271	:	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H302	:	Nocif en cas d'ingestion.
H312	:	Nocif par contact cutané.
H314	:	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H318	:	Provoque de graves lésions des yeux.
H332	:	Nocif par inhalation.
H335	:	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	:	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H412	:	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Texte complet pour autres abréviations

Acute Tox.	:	Toxicité aiguë
Aquatic Acute	:	Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique
Aquatic Chronic	:	Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
Eye Dam.	:	Lésions oculaires graves
Flam. Liq.	:	Liquides inflammables
Org. Perox.	:	Peroxydes organiques
Ox. Liq.	:	Liquides comburants
Skin Corr.	:	Corrosion cutanée
STOT SE	:	Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
BE OEL	:	Valeurs limites d'exposition professionnelle
BE OEL / VLE 8 hr	:	Valeur limite
BE OEL / VLE 15 min	:	Valeur courte durée

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé

## SYSTEM OXYBLEACH 20L

WM 0714777

Numéro de commande: 0714777

Version 3.5

Date de révision 29.08.2022

Date d'impression 02.09.2022

(Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

#### Classification du mélange:

Org. Perox. F	H242
Met. Corr. 1	H290
Acute Tox. 4	H302
Acute Tox. 4	H332
Acute Tox. 4	H312
Skin Corr. 1A	H314
Eye Dam. 1	H318
STOT SE 3	H335
Aquatic Chronic 1	H410

#### Procédure de classification:

Sur la base de données d'essai.
Sur la base de données ou de l'évaluation des produits
Sur la base de données d'essai.
Sur la base de données d'essai.
Sur la base de données d'essai.
Méthode de calcul
Sur la base de données d'essai.
Méthode de calcul
Méthode de calcul

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

BE / FR